2 septembre 2003 **03.347**

Question Bernard Matthey

Réseau CADBAR, pourquoi tant de retenue?

Un propriétaire privé vient de mettre à l'enquête les plans de trois immeubles locatifs dans le quartier du Vivier à Cortaillod, à proximité des locatifs récents de la Caisse de pensions de l'Etat. Ces derniers sont chauffés par le réseau de Chauffage à distance de la Basse-Areuse S.A. (CADBAR), amené à grands frais jusque dans ce quartier.

Le propriétaire du nouveau lotissement souhaitait se raccorder au réseau CADBAR. La société a refusé, prétextant une distance trop longue (50 à 100 mètres) à la conduite de chauffage à distance.

Sachant que d'autres bâtiments seront construits ou sont déjà en construction sur le même site, sachant que la conduite de gaz qui remplacera la conduite à distance sera plus longue, sachant aussi que l'augmentation du nombre de consommateurs sur le réseau CADBAR en diminuera proportionnellement les pertes, que la chaleur de CADBAR est fournie par la combustion d'ordures et que l'on a construit à grands frais une conduite de Colombier à Cortaillod longue de près de deux kilomètres alors qu'on renoncerait à la prolonger d'une centaine de mètres, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il serait raisonnable d'imposer le raccordement des nouveaux immeubles au chauffage à distance comme la loi sur l'énergie le permet?

Plus généralement, la gestion et la densification réseau CADBAR est-elle optimum ou n'est-elle inféodée aux distributeurs de gaz, énergie non renouvelable et production de CO₂ comme on le sait?